## Fonds **Dynamique**

Investissez dans les bons conseils.

# FNB actif d'obligations à escompte Dynamique

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds Pour la période close le 30 juin 2024

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières, mais ne contient ni les états financiers intermédiaires ni les états financiers annuels du Fonds. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires ou annuels en composant le 1-800-268-8186, en consultant notre site Web à l'adresse www.dynamique.ca ou celui de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., Dynamic Funds Tower, 40 Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon afin d'obtenir un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du fonds d'investissement.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et le terme « Fonds » désigne le FNB actif d'obligations à escompte Dynamique.

Dans le présent document, les termes « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et les termes « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des normes IFRS de comptabilité.

## Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds et les fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme étant un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans

chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent être imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Facteurs de risque ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

## Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (la « période »), le Fonds a enregistré un rendement total de 1,8 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement au rendement de l'indice de référence du Fonds, qui ne comporte ni frais ni charges.

Au cours de la même période, l'indice de référence mixte du Fonds, composé à 50 % de l'indice ICE BofA des sociétés canadiennes à 3-5 ans et à 50 % de l'indice ICE BofA des sociétés canadiennes à 5-7 ans, a dégagé un rendement de 1,9 %. Conformément au Règlement 81-106, nous avons inclus une comparaison, qui reflète plus précisément les secteurs ou les catégories d'actifs dans lesquels le Fonds investit et est plus utile pour l'évaluation du rendement du Fonds.

Le Fonds a suivi son indice de référence mixte au cours de la période. La sélection des crédits individuels a fortement contribué à notre rendement relatif.

Le marché des obligations canadiennes, représenté par l'indice obligataire universel FTSE Canada, a terminé en baisse de −0.4 % pour le semestre se terminant le 30 juin 2024. Le rendement des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans a suivi une tendance à la hausse, atteignant un sommet en avril, avant de reculer et de terminer à 3,5 % pour la période. La Banque du Canada (la « BdC ») est devenue le premier des pays du G7 à commencer à assouplir ses taux d'intérêt en annonçant une réduction de 25 points de base au début de juin; il s'agissait de la première réduction de taux d'intérêt par la BdC en quatre ans. Aux États-Unis, le rendement du Trésor à 10 ans a également suivi une tendance à la hausse en clôturant le mois de juin à 4,4 %, bien que la Réserve fédérale ait maintenu son taux directeur au cours de la période. Les écarts de taux des obligations de catégorie investissement et des obligations à rendement élevé, mesurés par les indices ICE BofA des obligations des sociétés canadiennes et américaines OAS (Option-Adjusted Spread), se sont resserrés au cours de la période, pour s'élargir brièvement à la fin du mois de juin.

Le Fonds vise à procurer aux porteurs de parts une exposition au rendement d'un portefeuille diversifié composé principalement d'obligations de sociétés canadiennes qui, au moment de l'achat, se négocient en deçà du cours moyen pondéré de l'indice de référence du Fonds, dans le but d'offrir une combinaison de revenu régulier et de gains en capital.

Au cours des six derniers mois, le Fonds a maintenu une souspondération du crédit par rapport à son indice de référence, en particulier dans les obligations subordonnées, les hybrides et les billets de capital à recours limité (LRCN) émis par les sociétés financières canadiennes, privilégiant de meilleures opportunités de risque/rendement dans des secteurs tels que les pipelines. Le Fonds a accru sa pondération dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie, tout en maintenant une surpondération dans les banques non garanties de premier rang. Par ailleurs, le Fonds a augmenté de façon tactique sa surpondération dans les émetteurs à rendement élevé notés BB, prévoyant leur passage à la catégorie investissement à court terme.

La durée financière moyenne des Fonds est demeurée semblable à celle de l'indice de référence pendant la majeure partie de l'exercice et s'établissait à 4,23 au cours de la période. Au terme de la période, le rendement à l'échéance du Fonds était de 4,74 % avec un coupon moyen de 3,45 %, un prix moyen pondéré de 94,80 \$, soit 2,97 \$ de moins que son indice de référence, et une notation de crédit moyenne pondérée de BBB+.

Les fluctuations des taux de change n'ont eu aucune incidence sur le rendement du Fonds, car celui-ci couvre intégralement son exposition aux devises.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté, passant de 451,6 millions de dollars au 31 décembre 2023 à environ 511,3 millions de dollars au 30 juin 2024. Cette variation s'explique par des ventes nettes de 61,2 millions de dollars, par des distributions en trésorerie de 10,5 millions de dollars et par des

gains sur les placements de 9,0 millions de dollars. Les résultats des placements du Fonds comprennent des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements productifs de revenus.

Le Fonds peut verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement ou à atteindre ses objectifs.

#### Événements récents

Aucun événement récent n'a eu ou n'est susceptible d'avoir une incidence importante sur le Fonds.

## Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % du courtier en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette rubrique a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

#### Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Le Fonds paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative du Fonds. Ils sont comptabilisés et calculés quotidiennement et payés chaque mois.

#### Charges d'exploitation

Le Fonds acquitte les frais engagés aux fins de conformité avec le Règlement 81-107, y compris la rémunération et les dépenses des membres du comité d'examen indépendant, les frais et les commissions de courtage, les frais liés à l'utilisation d'instruments dérivés, les impôts, la taxe de vente harmonisée (TVH), les retenues d'impôt et les autres taxes et impôts.

Outre les frais d'établissement du Fonds, toutes les charges liées à l'émission de parts du Fonds sont assumées par le Fonds, à moins qu'elles ne soient abandonnées ou remboursées par le

gestionnaire. De plus amples renseignements sur les charges d'exploitation du Fonds sont fournis dans le prospectus du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'exploitation du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

#### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de quatre membres — Stephen J. Griggs (président), Steven Donald, Heather A. T. Hunter et Jennifer L. Witterick — tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Ces dernières permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue dans un conflit d'intérêts donné, pourvu qu'il se conforme aux politiques et aux procédures établies pour traiter le conflit d'intérêts en question et fasse périodiquement rapport au CEI sur la situation. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. Chaque membre du CEI reçoit une provision d'honoraires annuelle de 62 000 \$ (77 000 \$ pour le président), en plus du remboursement de ses dépenses pour chaque réunion. La rémunération et les dépenses des membres du CEI, en plus des frais juridiques associés, ont été répartis d'une manière jugée juste et raisonnable par le gestionnaire entre les Fonds pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération est essentiellement constituée de la provision d'honoraires annuelle. Avant le  $1^{\rm er}$  novembre 2021, les membres du CEI recevaient aussi des

jetons de présence pour chacune de leurs participations à une réunion du CEI. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au gestionnaire relativement aux opérations du Fonds avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement ou à un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier désigné avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier principal avec une partie liée.

Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le gestionnaire a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

#### Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales informations financières du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en

circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Faits saillants financiers ».

#### Actif net par part du Fonds (\$)1)

		Augm	Augmentation (diminution) liée aux activités			Distributions					
	Actif net, à	Total				Total de l'augmentation	Revenus nets	Cai			Actif net à la
	l'ouverture de la	Total des		pour la		(la diminution) liée aux	de placement (hors	Gai	ns en Remboursement	Total des	clôture de la
Pour la période close le			charges				,	Dividendes capi		distributions <sup>3)</sup>	
30 juin 2024	20,72	0,32	(0,04)	0,30	(0,20)	0,38	(0,29)	- (0,	6) –	(0,45)	20,64
<b>31 déc. 2023</b> 31 déc. 2022*	<b>20,21</b> 20,00	<b>0,56</b> 0,07	( <b>0,08</b> ) (0,01)	( <b>0,02</b> ) 0,00	<b>1,09</b> (0,24)	<b>1,55</b> (0,18)	( <b>0,46</b> ) (0,02)	_ _	- <b>(0,45</b> - <b>(0,13</b>		<b>20,72</b> 20,21

<sup>\*</sup> La date d'établissement du Fonds est le 7 novembre 2022.

#### Ratios et données supplémentaires

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de \$) <sup>1)</sup>		de gestion	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) <sup>2)</sup>	Ratio des frais d'opérations (%) <sup>3)</sup>	Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>4)</sup>		
30 juin 2024	511 317	24 775 000	0,39*	0,39*	·:	186,78	20,64	20,65
<b>31 déc. 2023</b> 31 déc. 2022	<b>451 589</b> 168 289	<b>21 800 000</b> 8 325 000	<b>0,40</b> 0,44*	<b>0,40</b> 6,27*	- ' _'	<b>351,98</b> 142,05	<b>20,72</b> 20,21	<b>20,76</b> 20,26

 <sup>\*</sup> Annualisé

## Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative du Fonds. Ils sont comptabilisés et calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les coûts de gestion du Fonds, les analyses, recommandations et décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds ainsi que la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autre <sup>†</sup> (%)
0.35	_	100.0

<sup>†</sup> Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

## Rendement passé

Les rendements passés du Fonds sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles. Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution, ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

#### **Rendements annuels**

Le graphique ci-dessous présente le rendement du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Il indique, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de chaque exercice, d'un placement effectué le premier jour de l'exercice.

<sup>1)</sup> Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires et des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées à la note 2 afférente aux états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

<sup>2)</sup> L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pour le Fonds pour la période.

<sup>3)</sup> Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

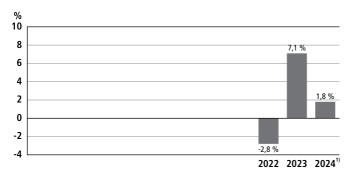
<sup>1)</sup> Données à la date de clôture des périodes indiquées.

<sup>2)</sup> Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période indiquée, et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.

<sup>3)</sup> Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des autres coûts de transactions du portefeuille du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.

<sup>4)</sup> Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

<sup>5)</sup> Cours de clôture de la Bourse de Toronto le dernier jour ouvrable de la période.



1) Semestre clos le 30 juin 2024.

## Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour trimestrielles peuvent être obtenues gratuitement en composant le 1-800-268-8186 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.dynamique.ca dans les 60 jours suivant la clôture de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, qui marque la fin de l'année civile, lesquelles sont disponibles dans les 90 jours suivant cette date.

Par catégorie d'actif	Pourcentage de la valeur liquidative <sup>†</sup>
Obligations et débentures	98,7
Trésorerie et placements à court terme (découvert bancaire)	1,7
Placements du marché monétaire	0,7
Autres éléments d'actif (de passif) net	(1,1)

Par pays / région <sup>1)</sup>	Pourcentage de la valeur liquidative <sup>†</sup>
Canada	82,4
États-Unis	17,0
Trésorerie et placements à court terme (découvert bancaire)	1,7

25 principaux titres en portefeuille	Pourcentage de la valeur liquidative <sup>†</sup>
Banque de Montréal, 4,537 %, 18 déc. 2028	6,8
Pembina Pipeline Corp., série 15, 3,310 %, 1er févr. 2030	5,4
Goldman Sachs Group, Inc., 2,013 %, 28 févr. 2029	5,1
Rogers Communications Inc., 2,900 %, 9 déc. 2030	5,0
Obligations du gouvernement du Canada, 0,500 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2030	4,9
Wells Fargo & Co., 2,493 %, 18 févr. 2027	4,6
AtkinsRealis Group, Inc., 5,700 %, 26 mars 2029	4,3
La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,680 %, 1er févr. 2029	3,8
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26 juill. 2027	3,8
Gibson Energy Inc., 3,600 %, 17 sept. 2029	3,7
Enbridge, Inc., 2,990 %, 3 oct. 2029	3,2
Veren, Inc., 5,503 %, 21 juin 2034	3,0
Citigroup, Inc., 5,070 %, 29 avr. 2028	2,9
Capital Power Corp., 3,147 %, 1 <sup>er</sup> oct. 2032	2,8
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25 janv. 2028	2,7
Bank of America Corp., 3,615 %, 16 mars 2028	2,7
Groupe WSP Global Inc., 2,408 %, 19 avr. 2028	2,2
Saputo Inc., 2,297 %, 22 juin 2028	2,2
Waste Connections, Inc., 4,500 %, 14 juin 2029	1,9
Parkland Corp., 3,875 %, 16 juin 2026	1,9
Cenovus Energy Inc., 3,500 %, 7 févr. 2028	1,9
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12 févr. 2029	1,9
Fonds de placement immobilier First Capital, série A, 3,447 %, 1er mars 2028	1,9
Ventas Canada Finance Ltd., série J, 5,100 %, 5 mars 2029	1,8
Bank of America Corp., 2,598 %, 4 avr. 2029	1,7

<sup>1)</sup> Compte non tenu des autres éléments d'actif (de passif) net et des instruments dérivés.

<sup>†</sup> Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.